



LEGATION OF SWITZERLAND

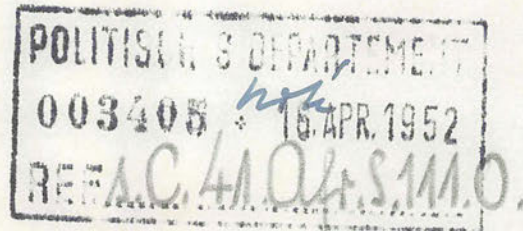
Cape Town, le 7 avril 1952.

Union of Southafrica

Our File No.

(Please quote in reply)

Your File No.



152.0.

Monsieur le Ministre,

Me référant à la correspondance que vous avez échangée avec le Consulat de Suisse à Johannesburg (vos lettres des 3 et 21 janvier 1952, références: s.C.41.Afr.S.205.0.-WP et s.C.41.Afr.S.111.0.-WP), j'ai l'honneur de vous confirmer, puisque vous l'aurez certainement appris entre temps, que l'offre commune des quatre maisons suisses pour la livraison de 90 locomotives électriques n'a malheureusement pas été prise en considération par les autorités sud africaines.

Vous êtes déjà au courant des différentes démarches que M. Berchtold avait entreprises à ce sujet. A mon arrivée ici, j'ai appris par une lettre de notre Consulat de Johannesburg que l'offre était compromise, étant donné les efforts très actifs du British Trade Commissioner auprès du Ministère des Transports. Le Dr Jann, Directeur général de l'Union de Banques Suisses, de passage à Johannesburg, avait, de son côté, également eu un entretien téléphonique avec le Dr Steyn, Secrétaire du Département des Finances, et avait insisté auprès de lui pour qu'une partie au moins de la commande soit passée en Suisse.

Puisque l'affaire présentait une grande importance pour la Suisse, j'entrepris moi-même une démarche auprès du Ministre des Finances, M. Havenga, en exprimant l'espoir qu'étant donné les crédits récemment accordés par les banques suisses à l'Union de l'Afrique du sud, il serait possible de prendre tout au moins une partie de l'offre des maisons suisses en considération. M. Havenga me déclara qu'il avait recommandé l'affaire à son collègue M. Sauer, le Ministre des Transports, mais comme il existait une différence de prix de £ 10'000 environ en notre défaveur, les autorités sud africaines n'avaient pas vu la possibilité de commander ces locomotives en Suisse. A son avis, nous avons été victime du fléchissement de la Livre au moment psychologique.

Cette décision a passablement déçu le représentant de la maison Brown, Boveri & Cie à Johannesburg, qui avait déployé une activité considérable et avait un moment espéré enlever l'affaire. Ce serait, avant tout, des considérations d'ordre politique et financier qui auraient milité en faveur de la Grande Bretagne et peut-être même, ceci à titre confidentiel, quelques pots de vin habilement placés, bien que je ne sois pas en état de contrôler la véracité de soupçons auxquels les hommes d'affaires cèdent facilement lorsque les circonstances ne leur sont pas favorables.

./.

A la Division des affaires politiques,
Département Politique Fédéral,

B e r n e .

16. April 1952



A mon avis, il convient de tirer, pour l'avenir, les conclusions qui se dégagent de ce cas. Les Sud africains sont de grands réalistes, très durs en affaires et s'ils sont heureux des crédits que leur accorde la Suisse, ils estiment remplir toutes leurs obligations en souscrivant aux conditions qu'ils ont acceptées à Zurich. Les journaux d'ici, et vous verrez un exemple en parcourant la coupure ci-annexée, font admettre au public que les capitalistes suisses ne sont que trop heureux de placer leur argent dans un pays aussi sûr que l'Afrique du sud, de sorte qu'il ne faut pas s'attendre à une très grande reconnaissance de la part des autorités et des particuliers.

*S. Müller
not officiel
entendu!*

Je n'ai moi-même pas été suffisamment au courant des conditions dans lesquelles se sont fait ces emprunts pour juger si nous avons été bien avisés de renoncer à imposer à nos partenaires des conditions d'ordre économique. Tout ce que je sais, c'est que les banques suisses se sont déclarées satisfaites en ce qui les concerne et que le Dr Jann a avoué avoir obtenu des résultats très positifs pour sa Banque.

Le son des cloches est naturellement tout chez les industriels et les commerçants qui ont de la peine à comprendre que nous accordions encore des crédits sans nous assurer en même temps des avantages d'ordre économique que nous aurions pu, à leur avis, certainement obtenir. Je crois que la chose mérite une sérieuse considération pour l'avenir, car dans ce pays, nous devons plutôt compter sur les atouts que nous avons en main que sur les belles paroles d'hommes certainement honnêtes, mais qui n'envisagent pas les affaires du côté sentimental.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

1 annexe mentionnée.

J. de Narbonne

Copies pour:

Département Fédéral des Finances, Berne,
Division du Commerce du D.F.E.P., Berne,
Consulat de Suisse, Johannesburg.